

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Office fédéral des migrations
Etat-major Affaires juridiques
Quellenweg 9
3003 Bern-Wabern

Berne, le 3 octobre 2013

Projet de modification de la loi sur l'asile. Restructuration du domaine de l'asile. Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet et c'est volontiers que nous vous le faisons parvenir.

1. Considérations générales

Notre organisation n'étant pas spécialisée dans la question de l'asile, nous nous bornons à répondre de façon générale sur l'orientation du projet et quelques points qui nous paraissent importants.

Etant donné que le peuple a largement accepté en votation populaire le 9 juin 2013 la partie urgente de la révision de la loi sur l'asile (projet 3), nous n'y reviendrons pas, sauf sur un point : la suppression de la possibilité de présenter une demande d'asile à l'étranger dans une ambassade. La votation populaire ne doit pas empêcher d'élaborer une alternative au visa humanitaire, en donnant notamment certaines possibilités à des personnes se trouvant dans un pays de transit. Il devrait aussi être possible d'introduire un programme visant à accueillir des réfugiés par contingents.

La partie non urgente de la révision de la loi sur l'asile (projet 1) entrera en vigueur en principe au début de l'année 2014. Etant donné que les dispositions d'exécution correspondantes feront l'objet d'un projet de consultation séparé, nous nous n'y attardons pas.

C'est donc le projet 2 qui retient principalement notre attention dans cette consultation. Le centre de ce projet est consacré principalement à l'accélération des procédures. Nous sommes d'accord avec le fait que la durée des procédures d'asile est trop longue en général. Pour nous, des procédures trop longues ont comme principaux inconvénients qu'elles retardent l'intégration de personnes qui ont de

fortes chances d'obtenir le droit de rester en Suisse (qu'il s'agisse de l'asile ou de l'admission provisoire) et qu'elles compliquent le renvoi lorsque la demande est rejetée.

C'est pourquoi, nous approuvons sur le principe la restructuration prévue du domaine de l'asile. Cette restructuration doit toutefois s'accompagner d'un certain nombre de conditions importantes que l'on décrit brièvement sous le point 2. Considérations spécifiques.

Enfin, l'accélération de la procédure et la création de centres de la Confédération doivent s'accompagner réellement de mesures comme la consultation et la protection juridique indépendante, gratuite et professionnelle et des conseils complets et des aides au retour en début de procédure. Le projet 2 cet égard semble bien satisfaire à ces exigences, qui sont le corollaire indispensable à l'accélération des procédures.

Néanmoins, il ne faut pas attendre de « miracles » de l'accélération des procédures pour différentes raisons, en particulier les problèmes d'exécution du renvoi dans certains pays de provenance.

2. Considérations spécifiques

Les conditions plus spécifiques que nous préconisons pour l'accélération des procédures sont les suivantes :

- Des capacités suffisantes au sein des centres fédéraux
- Une bonne collaboration entre l'ODM et le Tribunal administratif
- Une bonne coopération entre la Confédération et les cantons
- Des délais réalistes pour les recours (ils nous paraissent trop serrés , en particulier dans la procédure accélérée, et devraient être adaptés après la phase de test).

Nous estimons aussi qu'il est très important que les centres fédéraux soient complètement équipés au niveau des infrastructures afin de favoriser dès le départ l'occupation des requérants et l'encadrement et la scolarisation des enfants.

Enfin, ce n'est qu'après la phase de test que l'on pourra se prononcer en connaissance de cause sur les différentes modifications légales.

En vous remerciant d'accueillir favorablement notre avis, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Martin Flügel



Président

Denis Torche



Secrétaire central

